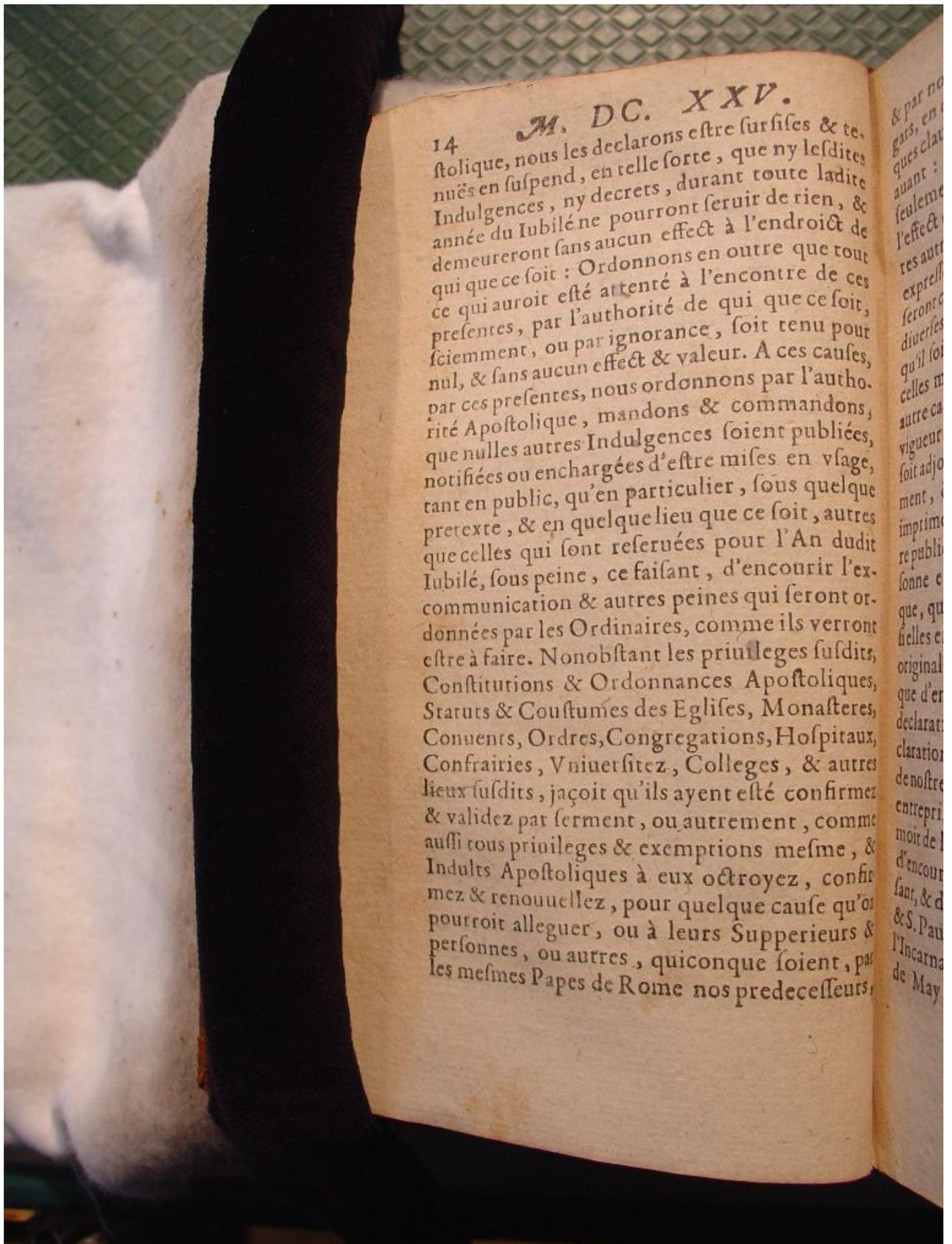
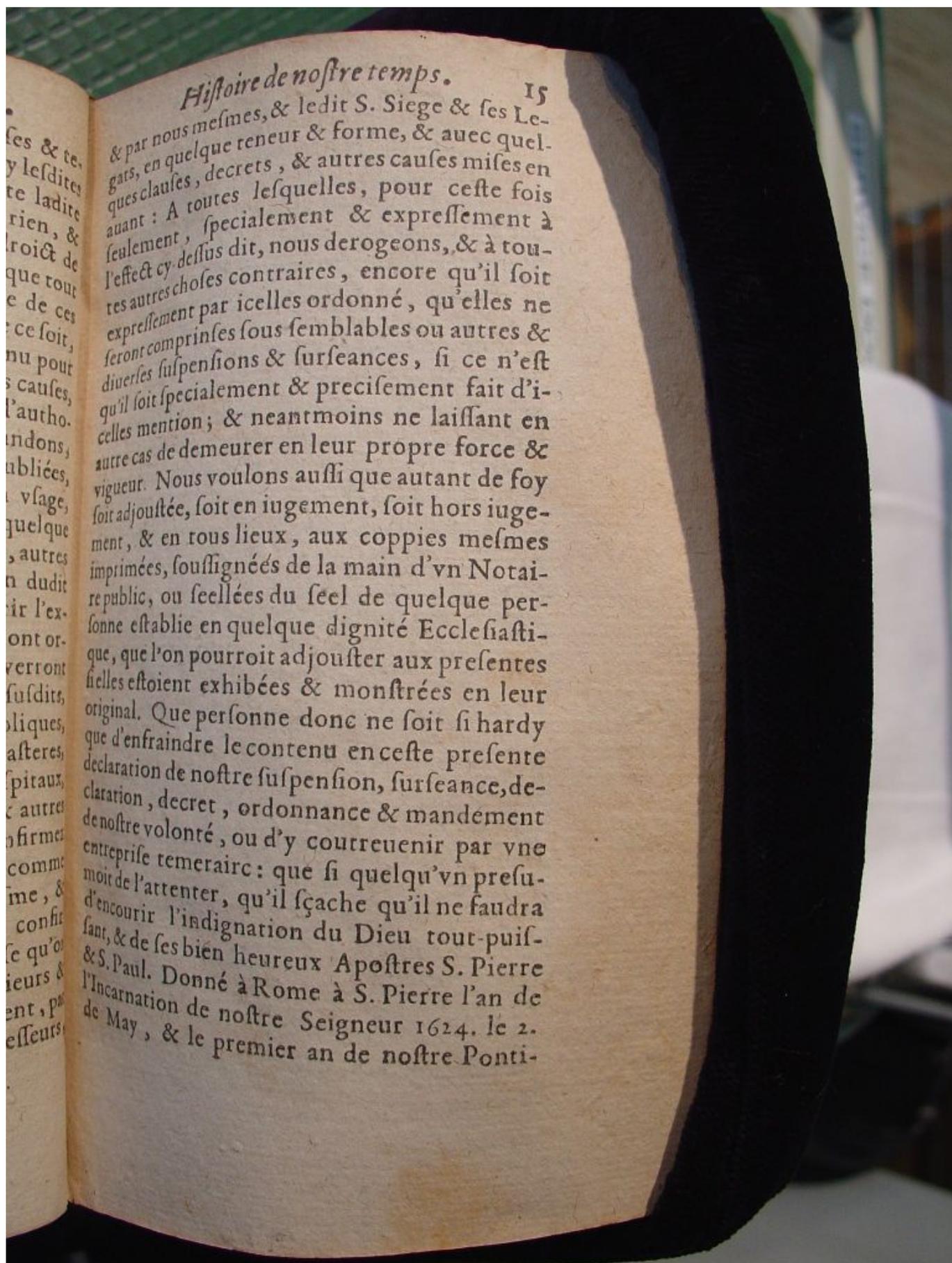


1625_0014.jpg



1625_0015.jpg

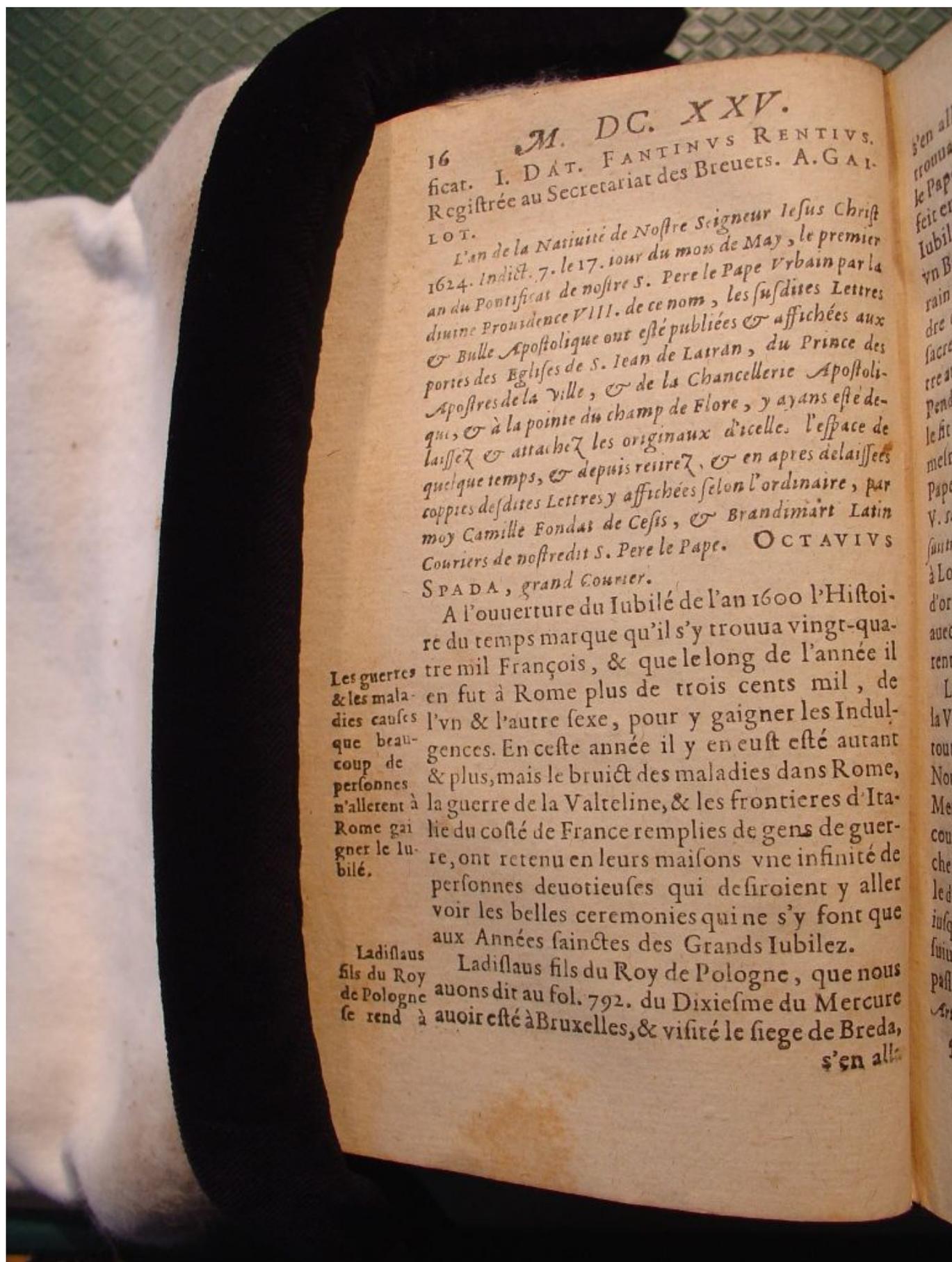


Histoire de nostre temps.

15

& par nous mesmes, & ledit S. Siege & ses Legats, en quelque teneur & forme, & avec quelques clauses, decret, & autres causes mises en avant : A toutes lesquelles, pour ceste fois seulement, specialement & expressement à l'effect cy dessus dit, nous derogons, & à toutes autres choses contraires, encore qu'il soit expressement par icelles ordonné, qu'elles ne seront comprinses sous semblables ou autres & diverses suspensions & surseances, si ce n'est qu'il soit specialement & precisement fait d'icelles mention; & neantmoins ne laissant en autre cas de demeurer en leur propre force & vigueur. Nous voulons aussi que autant de foy soit adjoustée, soit en iugement, soit hors iugement, & en tous lieux, aux coppies mesmes imprimées, souffignées de la main d'un Notaire public, ou seellées du seel de quelque personne establie en quelque dignité Ecclesiastique, que l'on pourroit adjouster aux presentes sielles estoient exhibées & monstrées en leur original. Que personne donc ne soit si hardy que d'enfreindre le contenu en ceste presente declaration de nostre suspension, surseance, declaration, decret, ordonnance & mandement de nostre volonté, ou d'y couteruenir par vne entreprise temeraire: que si quelqu'un presumoit de l'attenter, qu'il sçache qu'il ne faudra d'encourir l'indignation du Dieu tout-puissant, & de ses bien heureux Apôstres S. Pierre & S. Paul. Donnée à Rome à S. Pierre l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur 1624. le 2. de May, & le premier an de nostre Ponti-

1625_0016.jpg



16 M. DC. XXV.
ficat. I. DAT. FANTINVS RENTIVS.
Registrée au Secretariat des Breuets. A. GAI.
LOT.

L'an de la Nasciuité de Nostre Seigneur Iesus Christ
1624. Indict. 7. le 17. iour du mois de May, le premier
an du Pontificat de nostre S. Pere le Pape Urbain par la
diuine Prouidence VIII. de ce nom, les susdites Lettres
& Bulle Apostolique ont esté publiées & affichées aux
portes des Eglises de S. Jean de Latran, du Prince des
Apostres de la Ville, & de la Chancellerie Apostoli-
que, & à la pointe du champ de Flore, y ayans esté de-
quies, & à la pointe du champ de Flore, y ayans esté de-
quelque temps, & depuis reirez, & en apres delaisées
coppies desdites Lettres y affichées selon l'ordinaire, par
moy Camille Fondat de Cesis, & Brandimart Latin
Couriers de nostredit S. Pere le Pape. OCTAVIVS
SPADA, grand Courier.

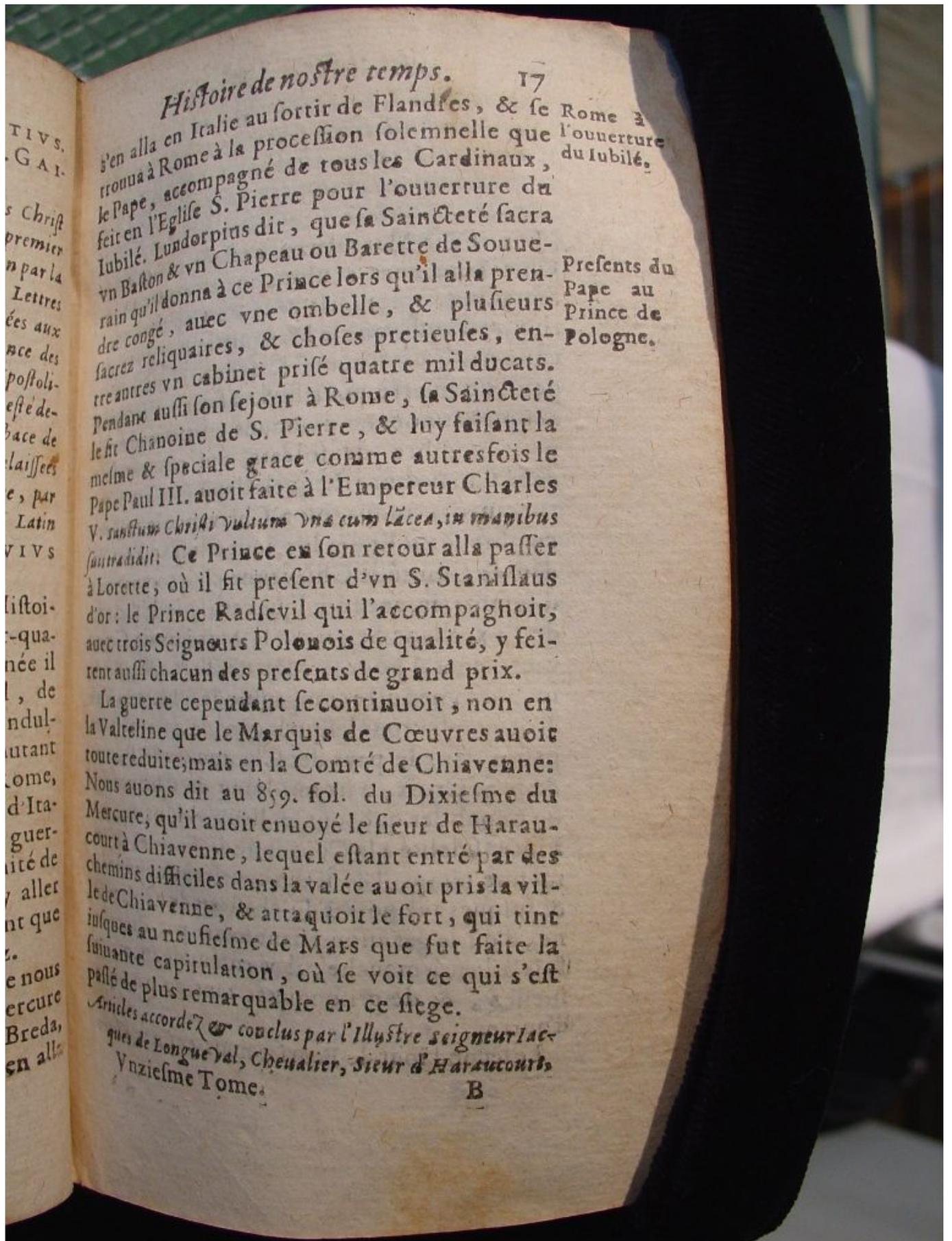
Les guerres
& les mala-
dies causes
que beau-
coup de
personnes
n'allèrent à
Rome gai-
gner le lu-
bilé.

Ladislaus
fils du Roy
de Pologne
se rend à

A l'ouuerture du Iubilé de l'an 1600 l'Histoi-
re du temps marque qu'il s'y trouua vingt-qua-
tre mil François, & que le long de l'année il
en fut à Rome plus de trois cents mil, de
l'vn & l'autre sexe, pour y gagner les Indul-
gences. En ceste année il y en eust esté autant
& plus, mais le bruiet des maladies dans Rome,
la guerre de la Valteline, & les frontieres d'Ita-
lie du costé de France remplies de gens de guer-
re, ont retenu en leurs maisons vne infinité de
personnes deuotieuses qui desiroient y aller
voir les belles ceremonies qui ne s'y font que
aux Années sainctes des Grands Iubilez.

Ladislaus fils du Roy de Pologne, que nous
auons dit au fol. 792. du Dixiesme du Mercure
auoir esté à Bruxelles, & visité le siege de Breda,
s'en alla.

1625_0017.jpg



Histoire de nostre temps.

17

s'en alla en Italie au sortir de Flandres, & se trouua à Rome à la procession solemnelle que le Pape, accompagné de tous les Cardinaux, fit en l'Eglise S. Pierre pour l'ouverture du Jubilé. L'ondorpin dit, que sa Sainteté sacra vn Balon & vn Chapeau ou Barette de Souuerain qu'il donna à ce Prince lors qu'il alla prendre congé, avec vne ombelle, & plusieurs sacrez reliquaires, & choses pretieuses, entre autres vn cabinet prisé quatre mil ducats.

Presentes du Pape au Prince de Pologne.

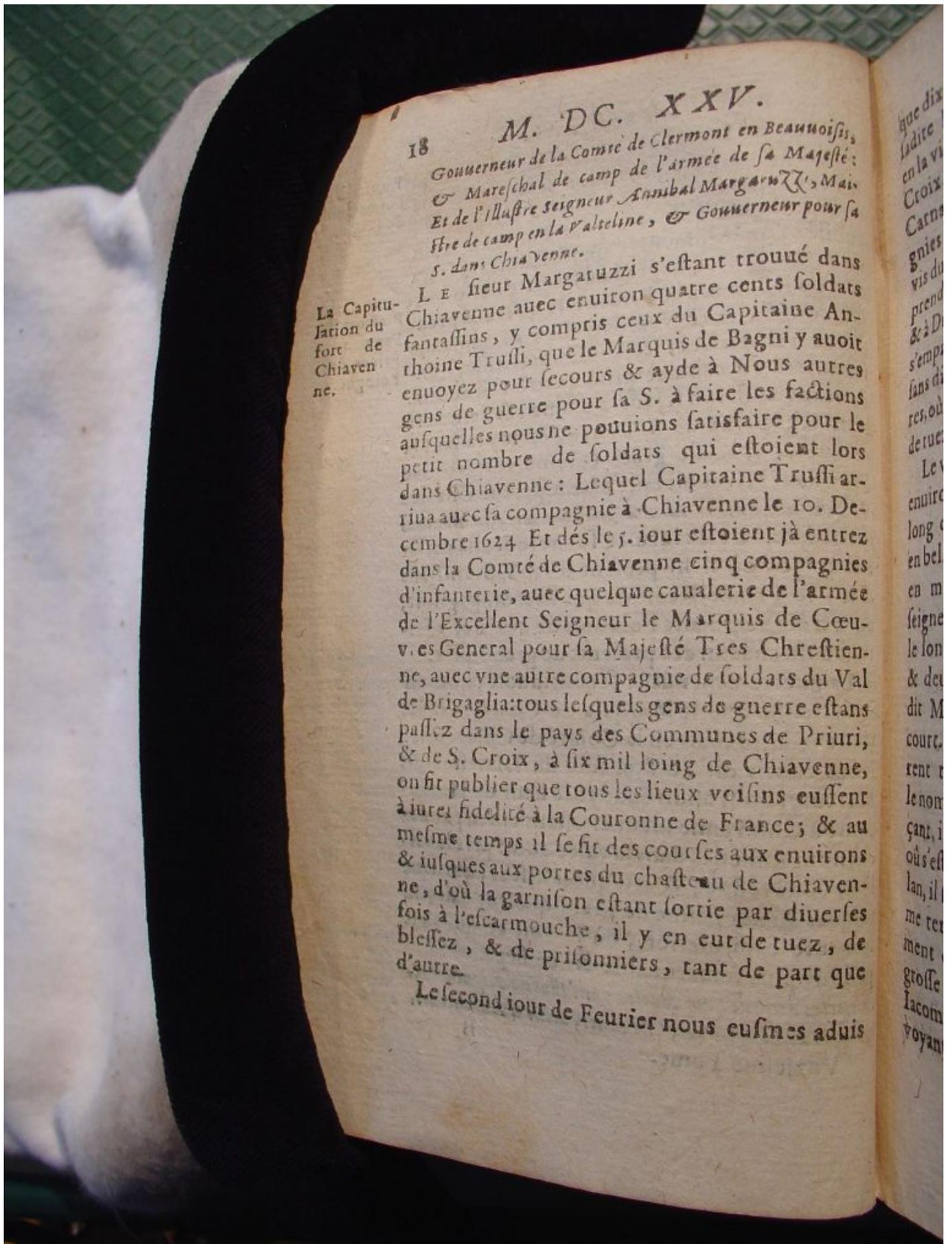
Pendant aussi son sejour à Rome, la Sainteté le fit Chanoine de S. Pierre, & luy faisant la mesme & speciale grace comme autresfois le Pape Paul III. auoit faite à l'Empereur Charles V. *sanctus Christi vultum vna cum lācca, in manibus sustradidit.* Ce Prince en son retour alla passer à Lorette; où il fit present d'vn S. Stanislaus d'or: le Prince Radsevil qui l'accompagnoit, avec trois Seigneurs Polonois de qualité, y firent aussi chacun des presents de grand prix.

La guerre cependant se continuoit, non en la Valteline que le Marquis de Cœuvres auoit toute reduite; mais en la Comté de Chiavenne: Nous auons dit au 859. fol. du Dixiesme du Mercure, qu'il auoit enuoyé le sieur de Haraucourt à Chiavenne, lequel estant entré par des chemins difficiles dans la valée auoit pris la ville de Chiavenne, & attaquoit le fort, qui tint iusques au neufiesme de Mars que fut faite la suiuite capitulation, où se voit ce qui s'est passé de plus remarquable en ce siege.

Articles accordez & conelus par l'Illystre seigneur Jacques de Longueval, Cheualier, sieur d'Haraucourt, Vnziesme Tome.

B

1625_0018.jpg



18 M. DC. XXV.

Gouverneur de la Comté de Clermont en Beauvoisis,
& Marechal de camp de l'armée de sa Majesté:
Et de l'illustre seigneur Annibal Margaruzzi, Mai-
stre de camp en la Valteline, & Gouverneur pour sa
S. dans Chiavenne.

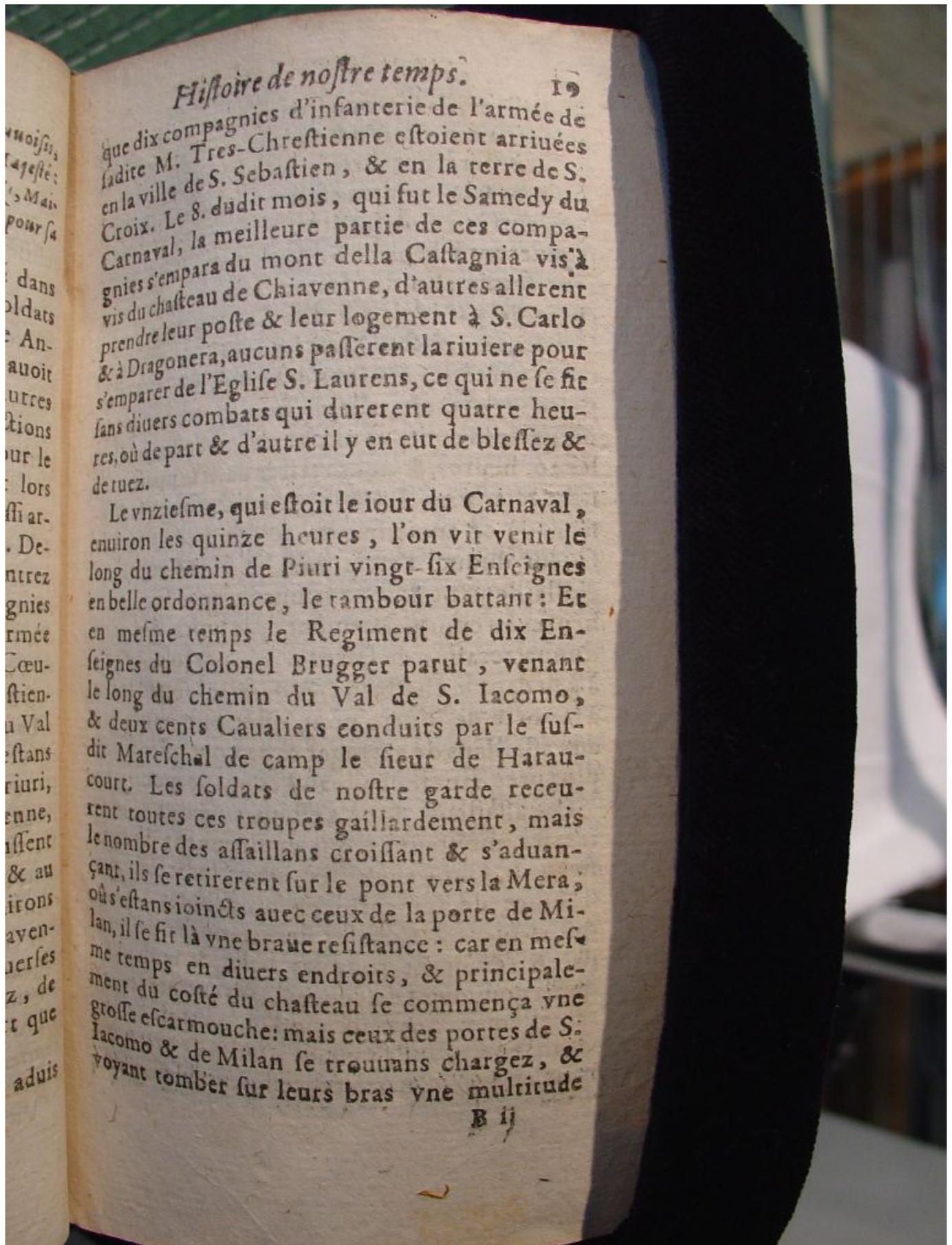
La Capitulation du fort de Chiavenne.

LE sieur Margaruzzi s'estant trouué dans Chiavenne avec environ quatre cents soldats fantassins, y compris ceux du Capitaine Anthoine Trussi, que le Marquis de Bagni y auoit enuoyez pour secours & ayde à Nous autres gens de guerre pour sa S. à faire les factions auxquelles nous ne pouuions satisfaire pour le petit nombre de soldats qui estoient lors dans Chiavenne: Lequel Capitaine Trussi arriva avec sa compagnie à Chiavenne le 10. Decembre 1624. Et dès le 5. iour estoient jà entrez dans la Comté de Chiavenne cinq compagnies d'infanterie, avec quelque cavalerie de l'armée de l'Excellent Seigneur le Marquis de Cœuvres General pour sa Majesté Tres Chrestienne, avec vne autre compagnie de soldats du Val de Brigaglia: tous lesquels gens de guerre estans passez dans le pays des Communes de Priuri, & de S. Croix, à six mil loing de Chiavenne, on fit publier que tous les lieux voisins eussent à iurer fidelité à la Couronne de France; & au mesme temps il se fit des courses aux environs & iusques aux portes du chasteau de Chiavenne, d'où la garnison estant sortie par diuerses fois à l'escarmouche, il y en eut de tuez, de blesez, & de prisonniers, tant de part que d'autre.

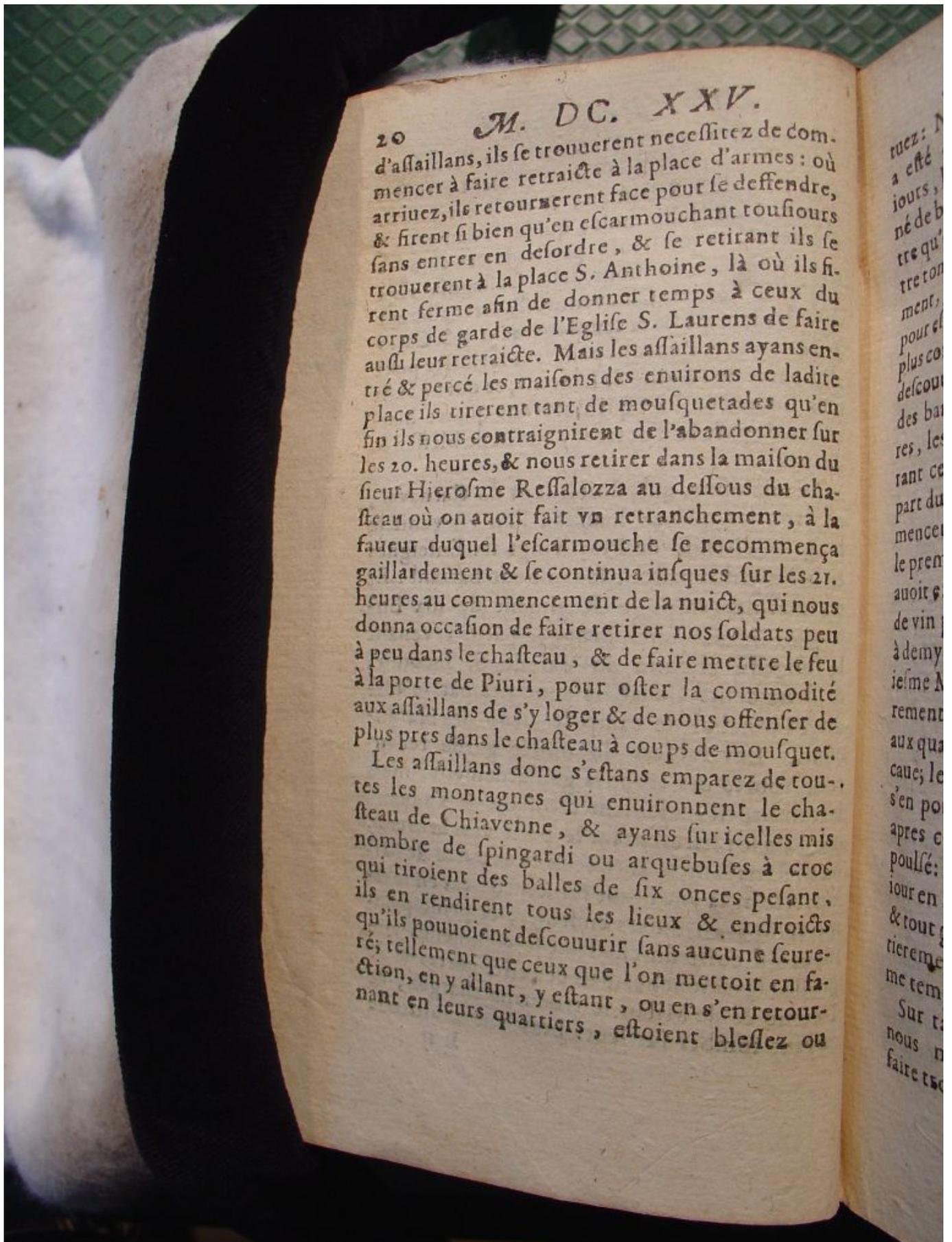
Le second iour de Feurier nous eusmes aduis

que dix
ladite
en la vi
Croix
Carn
gnies
vis du
prend
& à D
s'empa
sans di
res, où
de tuer
Le
enuire
long
en bel
en m
seigne
le lon
& des
dit M
cour.
rent
le nom
çant, i
où s'ef
lan, il
me ter
ment
grosse
Iacom
voyan

1625_0019.jpg



1625_0020.jpg

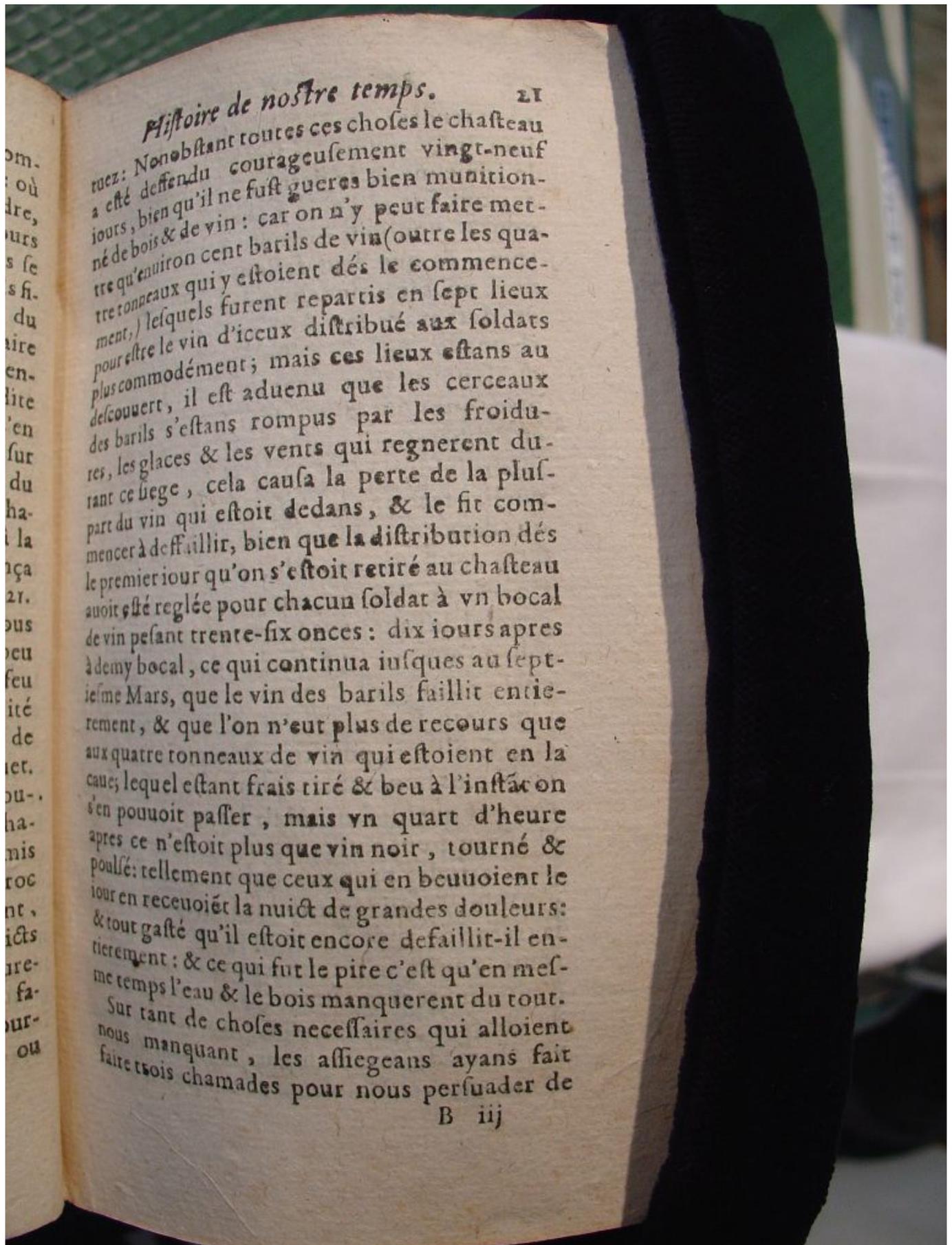


20 *M. DC. XXV.*
d'assaillans, ils se trouuerent necessitez de com-
mencer à faire retraicte à la place d'armes : où
arriuez, ils retournerent face pour se deffendre,
& firent si bien qu'en escarmouchant tousiours
sans entrer en desordre, & se retirant ils se
trouuerent à la place S. Anthoine, là où ils fi-
rent ferme afin de donner temps à ceux du
corps de garde de l'Eglise S. Laurens de faire
aussi leur retraicte. Mais les assaillans ayans en-
tré & percé les maisons des enuirs de ladite
place ils tirerent tant de mousquetades qu'en
fin ils nous contraignirent de l'abandonner sur
les 20. heures, & nous retirer dans la maison du
sieur Hierosme Rissalozza au dessous du cha-
steau où on auoit fait vn retranchement, à la
faueur duquel l'escarmouche se recommença
gaillardement & se continua insques sur les 21.
heures au commencement de la nuict, qui nous
donna occasion de faire retirer nos soldats peu
à peu dans le chasteau, & de faire mettre le feu
à la porte de Piuri, pour oster la commodité
aux assaillans de s'y loger & de nous offenser de
plus pres dans le chasteau à coups de mousquet.

Les assaillans donc s'estans emparez de tou-
tes les montagnes qui enuironnent le cha-
steau de Chiavenne, & ayans sur icelles mis
nombre de spingardi ou arquebuses à croc
qui tiroient des balles de six onces pesant,
ils en rendirent tous les lieux & endroits
qu'ils pouuoient descourir sans aucune seure-
té; tellement que ceux que l'on mettoit en fa-
ction, en y allant, y estant, ou en s'en retour-
nant en leurs quartiers, estoient blessez ou

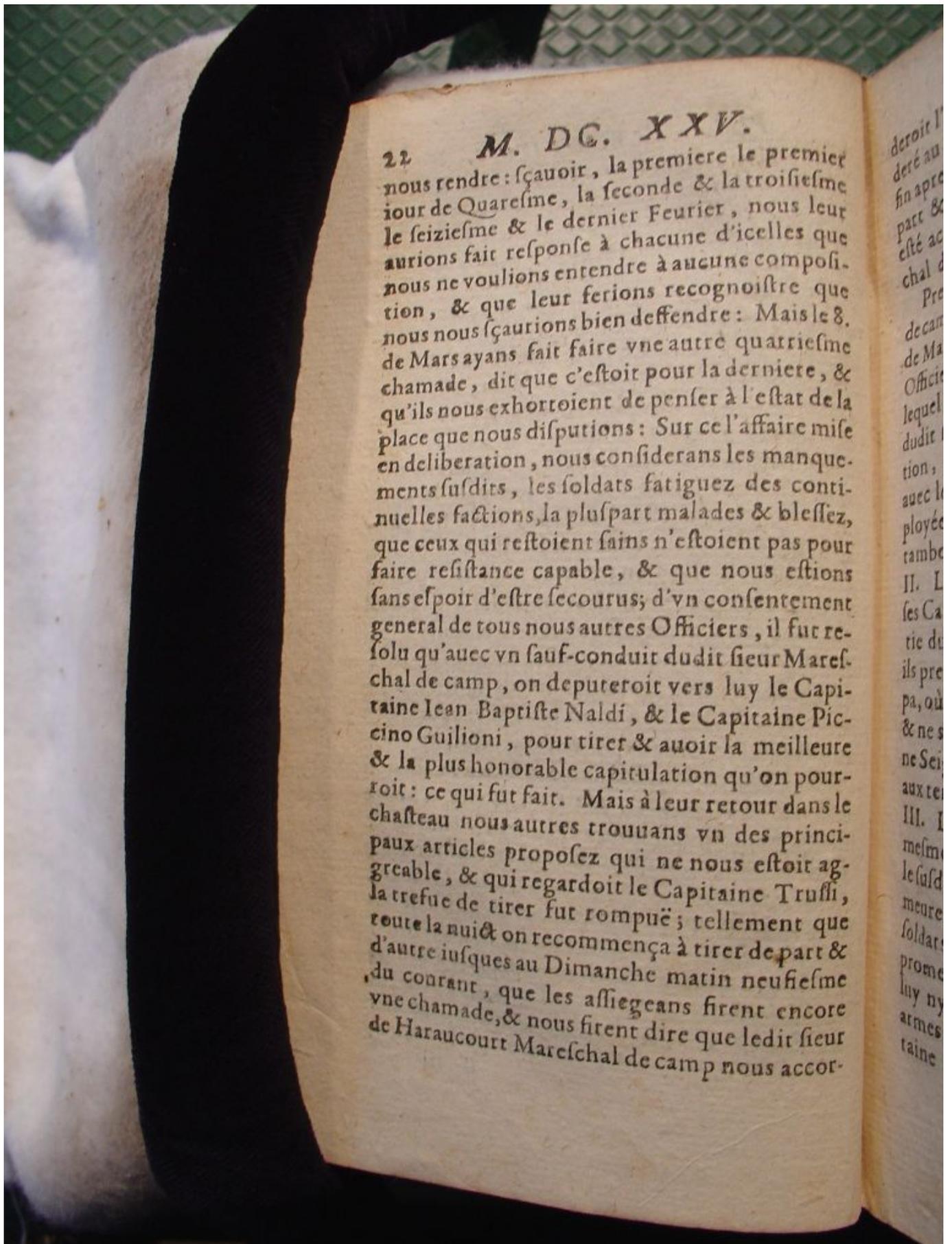
tuez :
a esté
iours,
né de b
tre qu
tre ton
ment,
pour et
plus co
descou
des bar
res, les
tant ce
part du
mence
le prem
auoit e
de vin
à demy
ielme
rement
aux qua
caue; le
s'en po
apres e
poulsé:
iour en
& tout
riereme
me tem
Sur t
nous n
faire tse

1625_0021.jpg

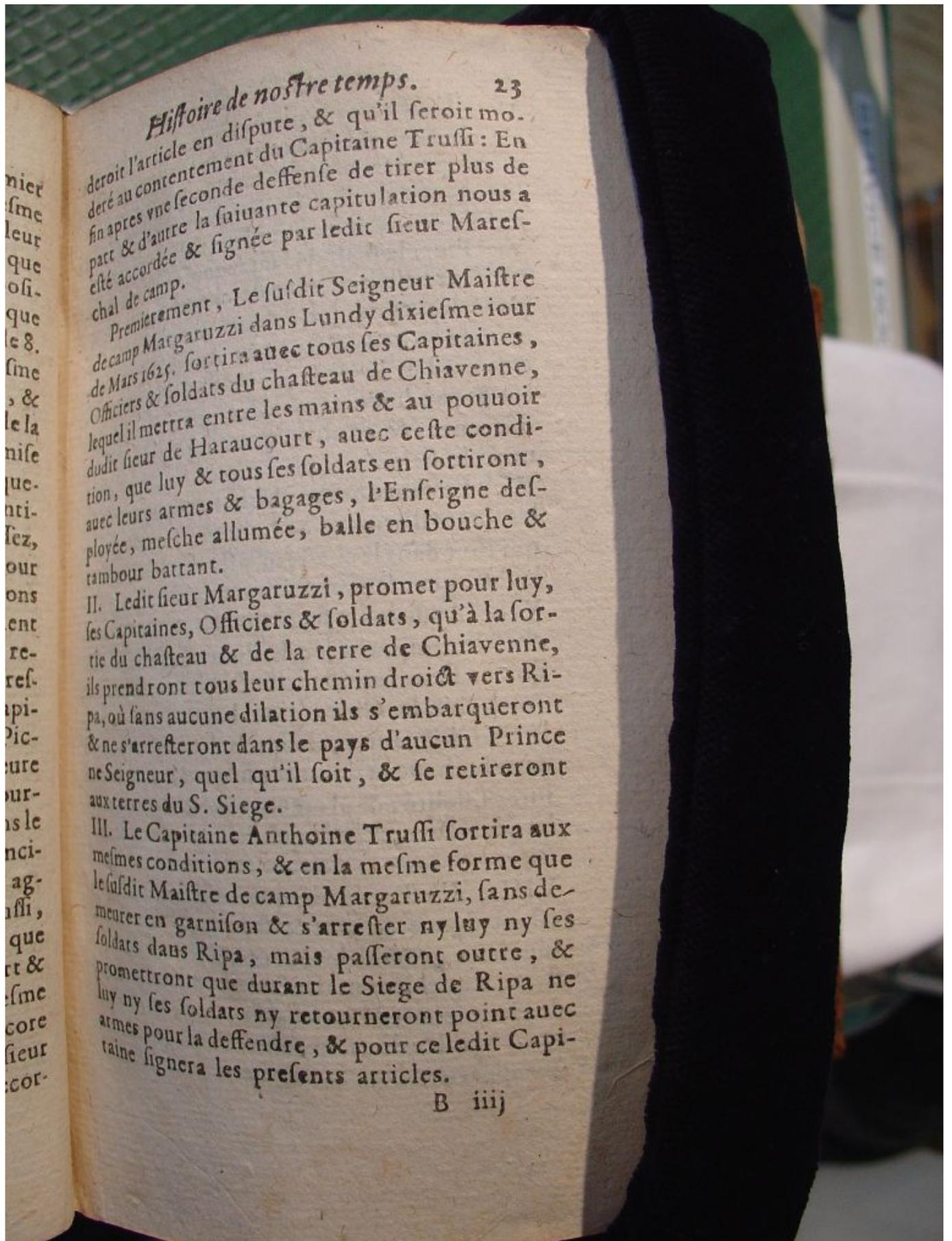


Histoire de nostre temps. 21
 tuez: Nonobstant toutes ces choses le chasteau
 a esté deffendu courageusement vingt-neuf
 iours, bien qu'il ne fust gueres bien munition-
 né de bois & de vin: car on n'y peut faire met-
 tre qu'environ cent barils de vin (outre les qua-
 tre tonneaux qui y estoient dès le commence-
 ment,) lesquels furent repartis en sept lieux
 pour estre le vin d'iceux distribué aux soldats
 plus commodément; mais ces lieux estans au
 descouvert, il est aduenu que les cerceaux
 des barils s'estans rompus par les froidu-
 res, les glaces & les vents qui regnerent du-
 rant ce liege, cela causa la perte de la plus-
 part du vin qui estoit dedans, & le fit com-
 mencer à deffailir, bien que la distribution dès
 le premier iour qu'on s'estoit retiré au chasteau
 avoit esté réglée pour chacun soldat à vn bocal
 de vin pesant trente-six onces: dix iours apres
 à demy bocal, ce qui continua iusques au sept-
 ième Mars, que le vin des barils faillit entie-
 rement, & que l'on n'eut plus de recours que
 aux quatre tonneaux de vin qui estoient en la
 caue; lequel estant frais tiré & beu à l'instac on
 s'en pouvoit passer, mais vn quart d'heure
 apres ce n'estoit plus que vin noir, tourné &
 poulé: tellement que ceux qui en beuvoient le
 iour en receuoient la nuit de grandes douleurs:
 & tout gasté qu'il estoit encore deffailit-il en-
 tierement: & ce qui fut le pire c'est qu'en mes-
 me temps l'eau & le bois manquerent du tout.
 Sur tant de choses necessaires qui alloient
 nous manquant, les assiegeans ayans fait
 faire trois chamades pour nous persuader de

1625_0022.jpg



1625_0023.jpg



Histoire de nostre temps. 23

deroit l'article en dispute, & qu'il seroit moderé au contentement du Capitaine Trussi: En fin apres vne seconde deffense de tirer plus de pact & d'autre la suiante capitulation nous a esté accordée & signée par ledit sieur Marchal de camp.

Premierement, Le susdit Seigneur Maître de camp Margaruzzi dans Lundy dixiesme iour de Mars 1625. sortira avec tous ses Capitaines, Officiers & soldats du chasteau de Chiavenne, lequel il mettra entre les mains & au pouuoir dudit sieur de Haraucourt, avec ceste condition, que luy & tous ses soldats en sortiront, avec leurs armes & bagages, l'Enseigne deployée, mesche allumée, balle en bouche & tambour battant.

II. Ledit sieur Margaruzzi, promet pour luy, ses Capitaines, Officiers & soldats, qu'à la sortie du chasteau & de la terre de Chiavenne, ils prendront tous leur chemin droit vers Ripa, où sans aucune dilation ils s'embarqueront & ne s'arresteront dans le pays d'aucun Prince ne Seigneur, quel qu'il soit, & se retireront aux terres du S. Siege.

III. Le Capitaine Anthoine Trussi sortira aux mesmes conditions, & en la mesme forme que le susdit Maître de camp Margaruzzi, sans demeurer en garnison & s'arrester ny luy ny ses soldats dans Ripa, mais passeront outre, & prometttront que durant le Siege de Ripa ne luy ny ses soldats ny retourneront point avec armes pour la deffendre, & pour ce ledit Capitaine signera les presents articles.

B iiij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan